



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

Le 13 décembre 2022

Dossier suivi par :

sandie.aloisi-roux@porteseureliennesidf.fr

Téléphone : 02.37.83.49.33

N/Réf : VM/SAR 22-1107

Monsieur Christian BRYGIER
Commissaire enquêteur

████████████████████
████████████████████

Objet : Mise en compatibilité du PLU de Béville le Comte
Mémoire en réponse suite à l'enquête publique

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à la remise en mains propres le vendredi 25 novembre 2022 à 16h en mairie de Béville-le-Comte du procès-verbal de synthèse établi par vos soins, j'ai l'honneur de bien vouloir vous transmettre le mémoire en réponse aux observations déposées sur le registre d'enquête.

Le service urbanisme est à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président de la Communauté de Communes
des Portes Euréliennes d'Île de France

Stéphane LEMOINE

Ref observation	Thématiques abordées	Propositions de réponse
OBS ECR N°1	Déviations / Sécurité	Avis favorable
OBS ECR N°2	Taille du projet	Projet inscrit dans la stratégie de développement économique définie dans le SCOT
	Intérêts privés	Pas uniquement pour 1 entreprise, mais pour l'ensemble de la ZA
	Impacts (foncier, visuel)	Pour le foncier, on rappelle que cette extension a été inscrite dans le SCOT (stratégie intercommunale). Pour les impacts visuels, au vu des besoins de l'entreprise la hauteur maximale pourrait être revue à la baisse
	Impacts locaux positifs	Les nombreux emplois maintenus, voire créés sur ce site peuvent bénéficier aux commerces locaux
	Qualité du cadre de vie	Sans cette déviation, les poids-lourds seraient susceptibles de traverser le bourg
OBS ECR N°3	Recueil eaux de pluie	Bonne remarque. Ce sera un des éléments pris en compte dans le cadre des autorisations environnementales nécessaires à la réalisation du projet (en d'autres termes, pas l'objet de la présente déclaration de projet)
OBS ECR N°4	Quid rue de la Bretonnière	Pas l'objet de la présente déclaration de projet. Mais la mairie va étudier la question
	Nuisances travaux	Difficile de réaliser de tels travaux sans nuisances. Des dispositions réglementaires seront prises dans la suite de la procédure (autorisations environnementales)
	Taille du projet / taille commune	Le projet reste à la mesure de la commune. Il s'agit d'un agrandissement d'une structure existante
OBS ECR N°5	Nuisances déviation	Tout cela sera approfondi dans le cadre des autorisations environnementales à venir
	Fréquences poids-lourds	100 à 200 PL / jour mais les chiffres seront à affiner en fonction de l'entreprise retenue
	Nombre d'emplois	250 emplois
	Impacts sur les impôts	l'arrivée de cette entreprise induira des rentrées supplémentaires (taxe d'aménagement, CFE)
OBS ECR N°6	Superficie en jeu	Superficie d'ores-et-déjà inscrite dans le SCOT
	Sécurité rue de la Bretonnière	Pas l'objet de la présente déclaration de projet. Mais la mairie pourra prendre d'autres dispositions
	Déviations (dimension et localisation)	les études sont menées en concertation avec le CD28, elles ne sont pas encore complètement finalisées
	Destination camions	Il s'agit des données transmises par l'entreprise.
	Eaux de pluie	Ce sera naturellement pris en compte dans les autorisations environnementales à venir
	Nuisances sonores	Ce sera naturellement pris en compte dans les autorisations environnementales à venir
OBS ECR N°7	Précisions tracé contournement	À affiner lors des prochaines étapes. À voir avec le Conseil Départemental
OBS ECR N°8	Prise en compte des nuisances	Une nouvelle fois, il s'agira de préciser tout cela dans les prochaines demandes d'autorisation environnementale
OBS ECR N°9	Nuisances travaux	Difficile de réaliser de tels travaux sans nuisances. Des dispositions réglementaires seront prises dans la suite de la procédure (autorisations environnementales)
	Dévalorisation immobilier	Difficile à ce stade d'y répondre. Cela dépendra des mesures compensatoires mises en place avec les autorisations environnementales.
	Augmentation trafic routier	À préciser lors des prochaines étapes du projet.
	Nuisances environnementales	Une nouvelle fois, il s'agira de préciser tout cela dans les prochaines demandes d'autorisation environnementale
	Proximité habitation	La zone d'activités existe déjà. Le projet intègre simplement une voie de contournement visant à éviter le trafic PL en centre-bourg.
CD N°1	Augmentation trafic routier	100 à 200 PL / jour mais les chiffres seront à affiner en fonction de l'entreprise retenue
	Coût financier déviation	Pas l'objet de la présente procédure.
	Nuisances déviation	Tout cela sera approfondi dans le cadre des autorisations environnementales à venir
CD N°2	Nuisances avenue de la Gare	Les PL de l'entreprise ne doivent pas traverser la ZA. Leur parking étant prévu en façade est du projet.
	Proposition prolongement déviation	Pourquoi pas pour répondre au besoin des autres entreprises ...
@ N°1	Fonctionnement station épuration	Cela sera pris en compte dans les prochaines autorisations environnementales
	Nuisances et absences d'information	Cela sera pris en compte dans les prochaines autorisations environnementales
@ N°2	Augmentation trafic routier	100 à 200 PL / jour mais les chiffres seront à affiner en fonction de l'entreprise retenue
	Sécurité / nuisances	Des mesures compensatoires seront prises avec les prochaines autorisations environnementales
	Préservation cadre de vie	Des mesures compensatoires seront prises avec les prochaines autorisations environnementales
Question 1	Destination déviation	La voie de contournement bénéficiera bien évidemment aux autres entreprises
Question 2	Prolongement déviation ?	Pas l'objet de la présente procédure. Le projet est encore à l'étude
Question 3	Autre projet de contournement ?	Pas l'objet de la présente procédure. Le projet est encore à l'étude